

2. Détermination du revenu d'après la comptabilité

(Annexes : bilan, compte de pertes et profits ainsi que l'extrait détaillé du compte privé/compte capital ou extraits s'y rapportant)

2020 ou
2019 – 2020
Fr.

Détermination du résultat de l'activité agricole

2.1. Résultat net d'après le compte de pertes et profits y compris gain de liquidation éventuel (cotisations AVS déduites) +/-			
2.2 Redressements (à moins qu'ils aient déjà été comptabilisés en vertu des dispositions fiscales)			
2.2.1. Salaire, prélèvements privés et intérêts crédités à l'exploitant (y compris ceux de son conjoint)			
2.2.2. Impôts (impôts de l'Etat, de la commune, impôts ecclésiastiques, impôt fédéral direct, impôt sur le gain immobilier)			
2.2.3. Cotisations AVS/AI/APG de l'exploitant (déductibles sous code 182/182C de la DI)			
2.2.4. Cotisations à des institutions de prévoyance individuelle liée (pilier 3a)			
2.2.5. Primes pour assurances privées de l'exploitant y.c. primes ass. perte de gain			
2.2.6. Parts privées			
a) voiture			
b) téléphone, électricité et chauffage			
c) salaire, y compris prestations en nature			
2.2.7. Bénéfices comptables sur la réévaluation d'éléments de l'actif			
2.2.8. Prélèvements en nature			
2.2.9. Valeur locative cantonale du logement occupé par l'exploitant (en cas d'association)			
2.2.10. Valeur locative cantonale du logement occupé par l'exploitant, loyers encaissés			
2.2.11. Fermages versés par l'association d'exploitation (joindre liste détaillée)			
2.2.12. Autres bénéfices commerciaux qui n'ont pas été comptabilisés			
2.2.13. Autres charges non admises fiscalement			
2.3. Total des chiffres 2.1. et 2.2.			
2.4. Déductions pour les associations d'exploitation (pour autant qu'elles n'aient pas déjà été comptabilisées en vertu des dispositions fiscales)			
2.4.1. Charges selon décompte des frais d'immeuble (joindre pièces justificatives)			
2.4.2. Amortissements des immeubles commerciaux selon tableau annexé			
2.4.3. Intérêts commerciaux selon formule 8 annexée			
2.4.4. Autres			
2.5. Total des déductions			
2.6. Résultat pour l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct (à reporter sous code 150/150C de la DI)			

Autres éléments composant le résultat

2.6.1. Excédent de pertes des périodes précédentes non encore reportées (à reporter sous code 180/180C de la DI)	
2.6.2. Rendement de titres compris dans le compte de pertes et profits (à reporter sous code 184/184C de la DI)	
2.6.3. Gain de liquidation en vertu des art. 36 a LI et 37 b LIFD (à reporter sous code 188/188C de la DI) Montant du rachat fictif de prévoyance (calcul à justifier)	

3. Tableau des amortissements cumulés (y compris les subventions) sur immeubles

(ne remplir que si les dépenses d'investissements ou le cumul des amortissements ne ressortent pas de la comptabilité)

Désignation de l'immeuble en tête des colonnes ci-contre			
3.1. Total des amortissements effectués jusqu'au 31.12.2019			
3.2. Amortissements pour 2020			
3.3. Total des amortissements cumulés au 31.12.2020			



F003620 JU 031

4. Questionnaire pour les agriculteurs autorisés à tenir une comptabilité simplifiée au sens de l'art. 957 CO

4.1 Calcul du chiffre d'affaires

2020

4.1.1. Recettes provenant de la vente de marchandises

a) lait _____

b) bétail _____

c) céréales _____

d) cultures spéciales (ex. : tabac) _____

e) travaux pour des tiers _____

Total des recettes (lettres a à e) _____

4.1.2. Contributions et subventions fédérales (= total tableau «Contributions fédérales» du chiffre 1.4.) _____

4.1.3. Prélèvements en nature (voir guide compl. pour agriculteurs) - nombre adultes : _____ - nombre enfants : _____

4.1.4. Valeur locative et locations encaissées _____

4.1.5. Autres revenus (location, vente quota laitier, gain de liquidation) _____

4.1.6. Avoirs envers les clients à la fin de l'année (débiteurs) _____

4.1.7. /. Avoirs envers les clients au début de l'année (débiteurs) _____

TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES _____

4.2. Calcul de la consommation de marchandises

a) stocks au début de l'année

- bétail _____

- marchandises produites sur l'exploitation _____

- marchandises achetées, avances de cultures _____

b) paiements pour achats de marchandises, bétail et matières _____

c) dettes pour marchandises, bétail et matières existant à la fin de l'année _____

d) à déduire les stocks à la fin de l'année

- bétail _____

- marchandises produites sur l'exploitation _____

- marchandises achetées, avances de cultures _____

e) **déduction des dettes** pour marchandises, bétail et matières, au début de l'année _____

f) **consommation de marchandises, bétail et matières** (lettres a à c. /. lettres d à e) _____

4.3. **RÉSULTAT BRUT** (chiffre d'affaires, dont à déduire total lettre f) _____

4.4. Frais généraux de l'entreprise

a) - salaires en espèces, y compris les cotisations à l'AVS/AI/APG/AANP/AC et pour d'autres assurances du personnel (sans les employé-e-s de maison) Nbre : _____

- salaires en nature _____

b) fermages et loyers _____

c) intérêts des dettes commerciales _____

d) entretien : - immeuble _____

- matériel d'exploitation et de traction _____

- véhicules [] moins part privée de []

e) assurances commerciales _____

f) eau, électricité, chauffage [] moins part privée de []

g) amortissements selon tableau ci-dessous _____

h) travaux exécutés par des tiers _____

Total des frais généraux _____

4.5. **RÉSULTAT NET** (à reporter sous code 150/150C de la déclaration d'impôt) _____

Cotisations AVS / AI / APG de l'exploitant (déductibles sous code 182 / 182C de la DI) _____

En cas de gain de liquidation, compléter ch. 2.6.3. «Autres éléments composant le résultat» page 3.

4.6. Tableau des amortissements	Bâtiments, améliorations foncières	Terres	Quota laitier	Véhicules, machines, outils, mobilier
Valeur comptable au début de l'année	[]	[]	[]	[]
Nouvelles acquisitions durant l'année	[]	[]	[]	[]
Total	[]	[]	[]	[]
Déduire les ventes opérées durant l'année	[]	[]	[]	[]
Solde	[]	[]	[]	[]
Déduire les amortis. (à reporter sous ch. 4.4. lettre g)	[]	[]	[]	[]
Valeur à la fin de l'année	[]	[]	[]	[]



² A reporter sous code 720 de la déclaration d'impôt

³ A reporter sous code 735 de la déclaration d'impôt